

## rapport La formation des agents à améliorer

Quatre mois après la grève des agents pénitentiaires, le Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP) publie son rapport annuel 2011-2014. Pas forcément très encourageant, alors que la Belgique est régulièrement pointée du doigt par l'Europe et les observatoires internationaux pour la gestion de ses prisons et de ses détenus. Le Conseil qui présentera son document vendredi à Christine Defraigne, présidente (MR) du Sénat, et, la semaine suivante à Siegfried Bracke, président (N-VA) de la Chambre, a émis plusieurs recommandations :

**1 Des prisons plus petites** A l'heure où le complexe pénitentiaire de Haren est en développement, le conseil se montre critique quant à la taille grandissante des établissements. Ce qui selon les rapports pourrait dégrader la qualité du suivi des détenus.

« Certaines de ces recommandations pourraient être mises en place si l'administration pénitentiaire voulait bien porter un autre regard sur la détention ; pas de grandes prisons mais des prisons à taille humaine qui fabriqueraient moins de récidive », exprime Véronique Laurent, présidente du CCSP.

Dans le rapport, Hans Claus, directeur de la prison de Termonde se dit favorable aux maisons de détention de petite taille : « Il est donc temps de mettre sur pied quelques projets pilotes avec des maisons de détention à petite échelle, où l'aide et l'assistance absolument indispensables ont leur place et leur confèrent également une dimension au sein de laquelle l'être humain reste accessible en n'étant ni isolé ni perdu dans la masse. »

Du côté du cabinet du ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), on assure que de tels projets sont prévus, et que la « formule sera étendue à l'avenir dans le Masterplan III : plus de 100 places à Jamioulx et Ruiselede et 100 places

pour les maisons de transition ». Le cabinet revient par ailleurs sur le cas de Haren : « Haren est un village pénitentiaire ! », insiste Sieghild Lacoere, porte-parole du ministre. Et d'ajouter « la différenciation entre plusieurs régimes de détention est nécessaire et nous y travaillons ».

**2 Agir contre la surpopulation** La surpopulation reste un problème important, constate le Conseil. « On remarque une baisse de la surpopulation dans les établissements belges, analyse Ferdinand Schmetz, secrétaire du conseil. C'est encourageant mais les chiffres restent élevés. » Pour donner de l'air dans les prisons, on a notamment eu davantage recours à la surveillance électronique. « Malheureusement, il ne s'agit pas de la panacée non-plus », fait remarquer Juliette Moreau, présidente de la section belge de l'Observatoire international des prisons. « Le bracelet est en effet surtout utilisé pour remplacer les peines de moins de trois ans. Déjà, c'est assez complexe à mettre en place, ensuite, cela a pour effet pervers de transformer les prisons en pouilles où l'on parque tous les individus dont la société ne sait que faire. Les illégaux, les toxicomanes et les SDF. »

**3 Mieux former les gardiens** Un point important sur la vie et le travail en prison concerne la formation des agents pénitentiaires. Fouilles à nu, sans l'autorisation de la direction, badges non visibles par les détenus, certificats pour coups reçus difficiles à obtenir... « Il y a notamment eu un gros souci dans la prison de Forest, explique Juliette Moreau, une instruction judiciaire est toujours en cours concernant un groupe d'agents particulièrement racistes. » Autant de dérives dont font état les Commissions des prisons mais qui restent difficiles à évaluer. « Nous ne disposons pas de chiffres. Toutes les Commissions ne

sont pas en mesure de fournir des données. Mais des cas sont effectivement rapportés », pour le Conseil, il est nécessaire de mettre l'accent sur la formation des agents voire de redéfinir leurs attributions.

En effet, la formation des agents est régulièrement pointée du doigt. « Il me suffit de prendre mon cas personnel, explique Philippe Massay, agent pénitentiaire, mais aussi criminologue. Je travaille comme agent pénitentiaire depuis six ans, et je n'ai jamais reçu de formation. Dès mon premier jour, j'étais en contact avec les détenus. Beaucoup sont comme moi, formés sur le tas par des pairs. Avec un peu de malchance, on peut tomber sur un collègue qui a un vécu trop émotionnel et un système de valeur qui mène à des raccourcis dangereux. Nous devons, par exemple, réaliser des rapports concernant le radicalisme de détenus, alors que nous n'avons pas été formés du tout à cette détection. Du coup, on voit passer des rapports qui dénoncent

un détenu qui à un coran dans sa chambre. »

Pour Jean-Philippe Koopmansch, directeur du Centre de formation du personnel pénitentiaire, tous les nouveaux arrivés reçoivent une formation adéquate. « Aujourd'hui, seuls 11 % des agents pénitentiaires n'ont pas reçu de formation. En effet, auparavant, lors de crises, où l'on engageait en urgence du personnel, le besoin était si criant que les établissements voulaient que les recrues puissent prendre le travail immédiatement. Ils étaient alors formés dans les prisons qui mettaient en place un système de mentorat. Aujourd'hui, la formation dure un an : les nouveaux passent d'abord une vingtaine de jours en centre de formation pour recevoir une formation théorique puis durant le reste de l'année, ils sont évalués et repassent régulièrement au centre pour poursuivre leur évaluation. Au total, ils passent 50 jours chez nous. » ■

THOMAS CASAVECCHIA

### LE RAPPORT

#### Le Conseil n'est plus capable de suivre

Le rapport est censé être annuel. Pourtant cette édition se penche sur les données de 2011 à 2014. La dernière s'intéressait aux années 2008 à 2010. La publication annuelle du rapport est pourtant un prescrit légal, mais le Conseil et ses commissions n'arrivent simplement plus à suivre. « Il y a un manque de motivation, chez les membres, bénévoles pour la plupart », note Ferdinand Schmetz, secrétaire du Conseil. « Les Conseils sont rarement suivis d'effets et trouvent peu d'écho auprès du ministère de la Justice. » Par ailleurs, le Conseil se trouve dans une situation particulière. Sa mission première est d'« exercer un

contrôle indépendant sur les prisons et sur le traitement réservé aux détenus ». Or, le Conseil lui-même estime que « ce contrôle est loin d'être indépendant, dans la mesure où tant le Conseil central que les Commissions font rapport au ministre de la Justice, lequel doit également pourvoir au soutien logistique de ces organes : en définitive, le ministre de la Justice organise le contrôle de ses propres services ». Pour cette raison, le Conseil a donc introduit, dans son rapport 2008-2010, une recommandation de le rattacher au pouvoir du Parlement afin que ce dernier puisse choisir les membres qui le composent. Le projet, compris dans le pack de mesure « Pot-pourri IV », est actuellement examiné par la Chambre.

TH.C.





NICOLAS MAETERLINCK/BELGA

Un appel de 60 minutes de la prison vers une ligne fixe coûte 17 euros à l'heure de pointe et 46 euros vers un GSM. Quasi inaccessible...

## La vie coûte nettement plus cher en prison qu'au-dehors

■ Le Conseil central de surveillance pénitentiaire fera rapport vendredi à la Chambre.

Dans chaque prison, une commission de surveillance exerce un contrôle indépendant sur le traitement réservé aux détenus. Ces observateurs privilégiés du monde pénitentiaire font remonter au Conseil central les incidents, dysfonctionnements et autres problèmes rencontrés derrière les barreaux.

Vendredi, le Conseil central présentera à la Chambre son 5<sup>e</sup> rapport annuel, portant sur les années 2011-2014. Parce que, faute de moyens, l'organe de contrôle n'est plus en mesure de remplir cette obligation tous les douze mois.

### Trop petites portions

Dans la première partie de ce document de 170 pages, on évoque les conditions de détention des prévenus et condamnés hébergés dans les 33 établissements pénitentiaires. La surveillance, les soins médicaux, l'attention apportée aux internés ou la surpopulation varient d'une prison à l'autre.

Comme l'alimentation. Dans la plupart des prisons, il semble qu'on tienne compte des régimes (végétariens, sans viande de porc, etc.) et que les personnes malades (diabétiques) ou âgées (nourriture moulue) soient prises en considération. Dans certains établisse-

ments (comme Hoogstraten ou Nivelles), on considère même que les repas sont variés et complets. Mais c'est loin d'être le cas partout.

Un certain nombre de plaintes portent sur les –trop– petites portions distribuées et sur le fait que les plats arrivent froid en cellule.

La principale difficulté, c'est le budget alimentation limité à 3,68 euros par jour pour chaque détenu et au mode d'attribution de cette somme, relève le Conseil central de surveillance pénitentiaire. Ce budget est calculé sur base de la capacité de l'établissement, sans tenir compte de la surpopulation. Les directions de prisons qui débordent s'arrachent les cheveux.

### Le double du prix

Pour compenser l'absence de variété des menus et la quantité insuffisante aux repas, les détenus peuvent se ravitailler dans les cantines (les "magasins" des prisons).

Encore faut-il en avoir les moyens: le rapport du Conseil central constate que les prix sont nettement plus élevés derrière les barreaux qu'au-dehors.

Un exemple? La canette de Coca est vendue 66 centimes entre les murs de Lantin alors qu'elle s'achète à la moitié de ce prix au grand magasin.

A Nivelles, la cantine recourt à Solucious, filiale du groupe Colruyt, pour se

fournir, mais les prix sont sensiblement supérieurs. Ainsi, le paquet de café dessert 500 g vendu 3,49 euros en magasin, est livré au prix de 5,25 euros à la prison.

Selon certaines directions, le coût élevé s'explique par le fait que les grandes surfaces réclament des suppléments de manutention. Un pourcentage est aussi prélevé sur ces ventes et versé à la caisse sociale de la prison (13% à Andenne; 10% à Nivelles...). Bref, le café précité est finalement vendu à 5,74 euros aux détenus, soit 64% plus cher que dans le commerce normal.

De nombreuses plaintes sont introduites contre ces prix "qui sont inacceptables alors que la population est généralement démunie et pauvre", relève le rapport.

Qui pointe aussi le coût "quasi inaccessible" des communications téléphoniques en prison. Interrogé à la Chambre, le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), avait communiqué en février 2015 les tarifs de la firme Sagi. Plus vraiment conformes aux prix du marché, avait-il convenu. Une heure de conversation coûte en effet 17€ (en heure de pointe) vers une ligne fixe et 46€ vers un GSM. Ce qui explique largement le trafic de smartphones et de cartes SIM à l'intérieur des prisons.

An.H.

**Les détenus peuvent se ravitailler dans les cantines. Encore faut-il qu'ils en aient les moyens.**